

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 29 OCTOBRE 2012

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, renonce à lire le rapport ci-après du Conseil communal :

*"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 24 de Mme C. Mutter, de MM. A. Burri et F. Ingold, ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant la réintroduction et le renforcement de la collaboration entre les écoles et les ateliers d'artistes pour les activités culturelles extrascolaires.*

Réponse du Conseil communal

*Les activités culturelles extrascolaires (ACEXT) sont offertes à tous les enfants fréquentant les écoles publiques de la ville sans aucune discrimination socio-économique, linguistique ou culturelle, la participation financière consistant en une modeste contribution aux frais de matériel se montant à 50 francs. Chaque atelier peut être suivi durant deux années. Il faut noter qu'ils ont une vocation d'initiation et de découverte artistique. Les élèves qui se passionnent pour leur discipline artistique et désirent poursuivre leur formation artistique sont conseillés par leur professeur et aiguillés vers les différents lieux publics ou privés (écoles et institutions culturelles et artistiques de la ville ou de l'agglomération).*

*Depuis quelques années, les ACEXT proposent un spectacle et une exposition multidisciplinaires à la fin de chaque année scolaire afin d'offrir aux enfants un espace pour se produire en public et montrer ainsi à leurs parents le fruit de leur travail de l'année. Ces projets sont destinés exclusivement aux enfants ayant suivi les ateliers des ACEXT et nous tenons à ce que tous les enfants puissent y participer. Ils exigent un investissement de temps et une disponibilité qui sont difficilement compatibles avec l'agenda chargé des écoles de danse, de théâtre et de cirque, ces écoles présentant également en fin d'année leurs propres prestations publiques. Les séances pour l'élaboration de ces projets et les répétitions qu'exigent ces manifestations publiques demandent une collaboration directe avec les professeurs qui donnent les cours et non avec le responsable d'une école.*

*Les infrastructures et le matériel qu'offrent les ACEXT répondent parfaitement aux besoins des ateliers proposés. Elles disposent de locaux dans tous les établissements scolaires, ce qui permet une répartition géographique équilibrée de l'offre. Cet aspect permet ainsi aux familles de condition modeste, dont les deux parents travaillent et qui ne peuvent pas se libérer pour accompagner leur enfant dans un lieu autre que l'école, de fréquenter les ateliers des ACEXT. Une collaboration étroite avec l'accueil extrascolaire est également précieuse. Elle permet d'encadrer les enfants avant leur leçon et de leur rappeler le moment où ils doivent partir pour se rendre à leur cours.*

*Les professeurs des ACEXT sont majoritairement (16/20) des artistes actifs ayant une formation pédagogique et non des enseignants amateurs ou passionnés par une discipline artistique. Les ACEXT proposent un complément à l'offre artistique dispensée dans les écoles grâce à la nature des ateliers proposés, les disciplines proposées n'étant pas enseignées dans le cadre scolaire (pour exemple : claquettes, 'keyboard', guitare, théâtre)*

*En faisant le choix d'engager des artistes actifs avec une formation pédagogique, la collaboration avec des artistes et artisans professionnels est bien réelle. Leur contribution dans le développement artistique et culturel de nos enfants est une richesse et un apport précieux dont le Conseil communal est convaincu."*

Mme A. de Weck complète le rapport dans les termes ci-après :

*"Au début des activités culturelles extrascolaires, il y a plus de vingt ans, il était assez logique que celles-ci s'appuient sur les structures existantes, mais après plus de deux décennies, il est normal qu'une évolution se passe et que ces activités veillent voler de leurs propres ailes. Elles possèdent désormais leurs propres structures, leur propre rythme et leurs propres spectacles toujours dans le but d'éveiller les enfants aux activités culturelles.*

*Après deux ans de cours, les enfants peuvent continuer à suivre les mêmes cours dans des ateliers privés. C'est bien la preuve que ces activités ne sont pas en concurrence avec les structures privées, au contraire, puisqu'elles éveillent précisément les enfants à la culture.*

*L'offre des activités culturelles extrascolaires est très vaste puisque seize ateliers sont proposés. J'ai sous la main le petit catalogue; si certains veulent le consulter, il est à leur disposition. Cette année, 308 enfants suivent ces cours, preuve que ces cours répondent à la demande. Les cours sont donnés par des professionnels possédant une formation pédagogique. Ils sont adaptés au fait que les enfants les suivront au maximum pendant deux ans et qu'à la fin de chaque année, les enfants donnent un spectacle tous ensemble. Ces cours sont ouverts à tous les élèves des classes primaires publiques de la ville. Une offre limitée est aussi faite aux enfants des classes enfantines. Ils sont donnés dans des locaux adéquats et pour la plus part dans des établissements scolaires (salles de gymnastique ou de dessin).*

*Vu cette évolution et le succès de ces activités, le Conseil communal ne voit pas de raison actuellement de modifier cette organisation."*